



marché

Faisonsaffaire.com réunit entrepreneurs et investisseurs

Lancé le 15 septembre dernier, ce site a pour objectif de faire se rencontrer entrepreneurs et investisseurs. Une dizaine d'entreprises ont déjà leur annonce en ligne.

Alexis Grondin, 01net., le 01/10/2008 à 16h20



■ Vous avez enfin eu l'« Idée », avec un I majuscule. Celle qui, vous en êtes sûr(e), vous assurera une belle place dans le monde des entrepreneurs. Vous avez réfléchi au modèle économique, identifié la concurrence, réfléchi aux débouchés. Oui mais voilà, vous manque l'essentiel, le nerf de la guerre : les fonds de départ.

Faisonsaffaire.com est parti de ce constat pour lancer un site de rencontre entre entrepreneurs et investisseurs. « En France, beaucoup de jeunes entreprises ont plein de bonnes idées, mais ne vont pas au bout de ces intentions parce que, par manque de fonds, elles n'y croient pas, explique Frank-David Colin, président de Faisonsaffaire.com. Le site doit leur permettre de se faire voir. Si un projet est suffisamment réfléchi et intéressant, nous lui permettons, en le publiant sur notre site, d'acquérir cette visibilité ».

250 demandes d'entrepreneurs

Lancé le 15 septembre dernier, le site a déjà vu 250 demandes d'inscription d'entrepreneurs, dont une dizaine ont été mis en ligne. Il suffit de créer un profil sur le site, d'enregistrer ses coordonnées, de décrire son projet. La description peut-être accompagnée d'une vidéo.

L'équipe de Faisonsaffaire vérifie ensuite que le projet correspond aux conditions d'utilisation du site, et publie votre proposition. L'offre doit être anonyme, le nom de l'entreprise ne pouvant être mentionné à aucun moment. Un investisseur peut alors entrer en contact avec l'entrepreneur, qui doit renseigner sur le site l'état d'avancement des négociations. Si l'affaire se conclut, votre espace est supprimé de la base de donnée.

De 50 000 à 3 millions d'euros

« Nous ciblons des projets nécessitant de 50 000 à 3 millions d'euros d'investissement, et également des entrepreneurs qui voudraient vendre leur capital », précise Frank-David Colin.

Côté investisseur, il suffit de d'accepter les conditions d'utilisation du site et de fournir une photocopie de carte d'identité. On peut également devenir « investisseur qualifié », ce qui permet d'avoir accès aux projets les plus intéressants.

Pour cela, outre les conditions précisées plus haut, il faut signer une [clause de confidentialité](#) téléchargeable sur le site, et être qualifié auprès de l'AMF, de France Angels ou de l'Afic.

« Nous avons, pour le moment, plus d'investisseurs que d'entrepreneurs inscrits, commente le président de Faisonsaffaire.com. Parmi les derniers en date il y a [Club Business Angels](#) prêt à mettre 1 million d'euros par ticket de 100 000 euros, et [Business Angels des Cités](#), décidé à investir 5 millions d'euros. Les tickets moyens

des business angels sont à ce jour de 100 000 euros ».

Le site informe, de plus, que dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, qui permet aux payeurs de l'ISF de réduire leurs impôts en investissant dans des PME, 480 millions d'euros ont été dépensés en 2008. Chiffre tranchant avec la « sinistrose » ambiante.

Paiement à la réussite de la transaction

Le site se rémunère lorsqu'une transaction est réalisée, en prenant un pourcentage sur l'investissement : 6 % pour une somme inférieure ou égale à 50 000 euros, 5 % entre 50 001 et 200 000 euros, 4 % entre 200 001 et 500 000 euros et 3,5 % si le montant dépasse 500 000 euros. « *Nous pensons effectuer nos premières rentrées financières dans quatre mois. C'est le délai qui existe entre une première rencontre et une levée de fonds* », précise Frank-David Colin.

> Partager cet article avec votre réseau professionnel [viadeo](#)

Attention ! Nous vous rappelons que l'impression de l'article affiché à l'écran n'est destinée qu'à un usage strictement personnel.
© 1999-2008, 01net.

fermer